



## Violation de proprite privee non close

Par **louloun**, le **16/06/2014** à **16:09**

Bonjour

Le 6 juin de cette annee, un employé des impôts a procédé à un contrôle concernant la taxe audio visuelle en mon absence. En téléphonant aux impôts, l'employé en question m'a clairement dit qu'en l'absence de portail sur ma propriété construite, il y avait pénétré et avait collé son nez à ma baie vitrée pour voir à l'intérieur de mon domicile.

Je voudrais savoir si cet acte est autorisé par la loi et ne constitue pas une violation de propriété privée.

Ce contrôle est-il légal compte tenu des circonstances?

Merci d'avance pour votre réponse.

Par **Lag0**, le **16/06/2014** à **16:55**

Bonjour,

La violation de propriété n'existe pas au sens pénal. Seule existe la violation de domicile.

Par **louloun**, le **16/06/2014** à **17:35**

Voilà une réponse simple et précise.

Merci Lag0.